

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère du Travail, du Dialogue social
et des Relations avec les Institutions.**

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

Direction de la Protection sociale

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE (AGC) DE
LA MUTUELLE SOCIALE NATIONALE DES ARTISANS
DU SENEGAL (MSNAS)**

RAPPORT

Thiès, le 02 octobre 2021

RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, le Ministère en charge du Travail a entrepris une ***réforme phare*** intitulée « **Accès de l'économie informelle à la protection sociale : la mise en place du Régime Simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC)** » dans le but d'instituer un système intégré de couverture sociale adapté à l'économie informelle et apte à satisfaire aux exigences d'amélioration de l'environnement des affaires.

L'objectif visé à travers cette réforme est d'étendre la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel jusque-là exclus du système de protection sociale.

La réforme d'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle que le Ministère pilote, à travers la Direction de la Protection sociale, est articulée à la mise en œuvre de la stratégie de Couverture Maladie Universelle (CMU) dans une dynamique de développement durable et de croissance, favorisant la transition vers la formalité.

Elle contribue ainsi à l'atteinte des axes 1 et 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE) et constitue une réforme phare du Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A).

C'est dans cette perspective qu'un vaste chantier de modélisation d'un régime simplifié a été initié, pour la rendre attractive par des mesures incitatives pertinentes et progressivement obligatoires, avec un financement soutenable adapté aux capacités contributives et aux besoins des entrepreneurs et des petites unités de l'économie informelle.

Par son appui au développement du système de protection sociale du Sénégal, le Bureau international du Travail (BIT) , avec l'appui financier du Gouvernement de la Belgique, met en œuvre le projet intitulé « ***Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain*** » et accompagne la mise en œuvre de la réforme phare, dont la phase pilote cible le secteur de l'artisanat.

Depuis 2020, un processus de constitution juridique et organisationnelle de la mutuelle est déroulé avec plusieurs activités réalisées dont, le recensement des différentes organisations professionnelles d'Artisans (OPA), la mise en place du Comité d'initiative mutualiste (CIM),

et la formation de ses membres, la campagne d'adhésion par la sensibilisation et la vente des tickets d'adhésion qui a permis de faire adhérer 6940 artisans à la date du 2 octobre 2021 et la mise en place d'un comité de suivi des activités préparatoires de l'Assemblée générale constitutive (AGC). De même, des Assemblées générales régionales ont été organisées sous la direction des Gouverneurs de régions en relation avec les Présidents des chambres de métiers et ont permis d'élire les délégués régionaux devant participer à l'AGC.

Face à la troisième vague de la pandémie, l'AGC qui devait se tenir le 31 juillet à Dakar a eu lieu le 2 octobre 2021 dans la région de Thiès, plus précisément à l'auditorium de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP).

Cette AGC est la première Assemblée générale de la mutuelle sociale. Elle a réuni les délégués élus par les adhérents au cours des Assemblées générales régionales. Ainsi, elle était composée de 155 délégués venus des 14 régions du Sénégal (10 délégués par région sauf Dakar qui en comptait 25).

Au total, plus de 200 participants ont été enregistrés, comprenant outre les délégués régionaux, les représentants des départements ministériels concernés, les membres du Comité d'initiative mutualiste et les représentants des organisations syndicales.

L'AGC avait pour objectif principal, la mise en place effective de la mutuelle sociale à travers :

- la présentation du rapport administratif et financier du CIM ;
- l'adoption des textes réglementaires (Statuts et Règlement intérieur) ;
- l'élection des membres des organes de la mutuelle sociale.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Ousmane Maurice DIONE, Adjoint au Gouverneur de la région de Thiès, chargé des Affaires administratives.

Au total, sept (7) allocutions ont été prononcées.

• Allocution du Président du Comité d'Initiative mutualiste (CIM)

Dans son allocution, Monsieur Serigne Moussa MBAYE, Président dudit comité a commencé son propos par remercier toutes les autorités présentes et les invités de présence. Il a poursuivi en rappelant l'objectif de cette initiative qui est de construire un système de

Sécurité sociale à tous les Sénégalais et fournissant un revenu minimum. Continuant dans sa logique, il a rappelé la mise en place d'un projet de Protection sociale destinée aux travailleurs de l'économie informelle par le ministère en charge du travail. En 2011 déjà, une étude initiée par l'Organisation non gouvernementale (ONG) « KORA » et portant sur « Les stratégies d'accès des Artisans à la Protection sociale au Sénégal : état des lieux et perspectives. » a mis en exergue l'extension de la Protection sociale, mais aussi proposé la mise en place d'un régime simplifié adapté aux spécificités du secteur informel. En 2015-2016, les études complémentaires de faisabilités menées avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT) ont permis d'approfondir les paramètres devant encadrer ce régime. Monsieur MBAYE est également revenu sur la large concertation des artisans en partenariat avec la KORA permettant de ne discuter de points essentiels, donnant suite à la réunion interministérielle du 04 janvier 2014.

La mutuelle nationale en projet, selon ses dires, se fondera sur les principes de mutualisation des risques et du financement collectif qui offrira une solution simplifiée et adaptée aux caractéristiques des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle. Elle garantira la pyramide sanitaire de la Couverture Maladie universelle (CMU). Pour ce faire, une étude d'articulation a été nécessaire entre la CMU et le Régime simplifié pour les petits Contribuables (RSPC), à l'initiative du Ministère en charge du Travail en étroite collaboration avec le BIT, l'Agence nationale de Couverture Maladie universelle (ANACMU) et la Direction de l'Artisanat (DA).

Pour finir, il a précisé que l'assemblée du jour rendue possible par l'action des entités citées plus haut avec l'implication du Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal émergent (BOS-PSE) constituera le démarrage effectif du RSPC.

- **Allocution du Président de l'Union nationale des Chambres de Métiers**

Dans son intervention, le Président de l'Union nationale des Chambres de Métiers, Monsieur Insa DIEYE a également magnifié la rencontre avant de mettre l'accent sur l'importance de la MSNAS qui vient ainsi renforcer le dispositif de mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

- **Allocution du représentant de Bureau international du Travail**

Monsieur Dramane BATCHABI, représentant du Bureau international du Travail (BIT), a rappelé l'engagement de l'Etat du Sénégal à mettre en œuvre la Recommandation n°202 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les socles nationaux de protection sociale, adoptée en 2012, qui fait de l'extension et du renforcement de la protection sociale une priorité pour tout Etat en quête d'une meilleure justice sociale. Il s'est réjoui, à son tour, de la tenue de l'AGC et s'est dit satisfait de cette initiative qui permettra à l'Etat du Sénégal de faire de la Couverture Maladie universelle une réalité incontestable.

- **Allocution du représentant de l'Agence nationale de la Couverture Maladie**

Prenant la parole, Monsieur Magor SOW, Chef de la Division Assistance Technique aux Mutuelles à l'ANACMU, a rappelé qu'une étude d'articulation avait permis de voir comment articuler la Mutuelle aux programmes déjà existents à l'ANACMU.

Il a également souligné que plusieurs activités ont été menées pour l'opérationnalisation effective de la Mutuelle.

Toujours dans cette lancée, Monsieur SOW se félicite de la collaboration entre la CMU et le Ministère qui a permis de franchir des étapes importantes en vue de la mise en place de la MSNAS notamment de la formation du CIM, du démarrage de la campagne d'adhésion.

Il marque l'engagement de la CMU à accompagner le Ministère dans les prochaines étapes afin que la Mutuelle soit opérationnelle

- **Allocution du Directeur de l'Artisanat**

A son tour, Monsieur Moctar DIAKHATE, Directeur de l'Artisanat a comme ses prédécesseurs, souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel, le Docteur Pape Amadou NDIAYE. Il s'est félicité de l'engagement des acteurs, comme en témoigne leur présence malgré cette période de COVID-19. A son sens, le secteur informel mérite bien cette attention au regard de son rôle dans l'effort de développement économique et social, la génération de revenus et la valorisation de nos ressources locales. Et le gouvernement compte bien s'appuyer sur lui pour atteindre ses objectifs de développement économique et social. En effet, les activités locales, à savoir la pêche, le tourisme, l'agriculture, l'extraction minière, mais aussi l'artisanat, sont des facteurs essentiels de la dynamique économique de la région de Thiès.

Toujours selon lui, ce constat est à l'origine de l'étude menée par le Ministère du travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) et en collaboration avec le BIT, sur « l'extension de la Protection sociale à l'économie informelle : vers un Régime simplifié pour les petits Contribuables (RSPC) au Sénégal » réalisée en 2012 dont l'objectif est de « promouvoir l'inclusion sociale des travailleurs de l'économie informelle et l'accompagnement de leur transition vers le secteur formel ». Ainsi, la CMU vient en appont pour faciliter la prise en charge de la santé de par son expérience, afin d'impulser la branche de santé du RSPC.

Avant d'en arriver à cette phase, beaucoup d'activités ont été menées comme le partage et la validation sur l'articulation entre le RSPC et la CMU, la formation des acteurs et la mise en place du CIM, le démarrage des campagnes de sensibilisation et sur tout le territoire national, l'ouverture du compte séquestre, l'organisation des Assemblées régionales pour la désignation des délégués régionaux, entre autres.

Il a tenu à rappeler que le chemin fut long jusque-là, et que conformément à la volonté de son excellence le Président de la République, l'artisanat a une place de choix dans la stratégie de création d'emplois et de richesses. En conséquence, cette initiative sur la MSNAS vient à son heure, avant de demander une totale implication de tous les acteurs pour son succès

Il a clos son discours en remerciant les partenaires, en félicitant tous les artisans à travers les Chambres de métiers, les Organisations professionnelles d'Artisans (OPA), le Gouverneur de la région de Thiès et le Directeur de l'ISEP.

• **Allocution du Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale**

Le Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), Monsieur Karim CISSE, a rappelé l'importance de la protection sociale dans le contexte mondial marqué par la pandémie de Covid-19. Il a insisté sur la nécessité de bâtir des systèmes de protection sociale adéquats, pour apporter, chaque fois nécessaire, le soutien qu'il faut aux individus et aux familles en situation de vulnérabilité.

Poursuivant son propos, Monsieur CISSE a procédé à un bref rappel du RSPC, qui selon lui, doit être un régime d'assurance sociale adapté et répondant aux besoins prioritaires des travailleurs de l'économie informelle, à travers la couverture des risques sociaux auxquels

ils sont confrontés. Il a, par ailleurs, justifié le choix du secteur de l'artisanat, qui est un secteur organisé, très diversifié, avec d'énormes potentialités.

Pour conclure, Monsieur Karim CISSE, a rappelé l'importance de la MSNAS qui, en collaboration avec la CMU, participera à garantir un paquet de base par un accès à des soins de santé de qualité, tout en lui permettant d'avoir, dans le futur, accès à des prestations spécifiques à sa profession. Elle devra également relever les nombreux défis qui se présenteront lors de la phase opérationnelle, afin d'offrir un modèle de base aux autres acteurs de l'économie informelle du Sénégal.

Il a, enfin, tenu à adresser ses chaleureuses félicitations aux acteurs du secteur de l'Artisanat et plus particulièrement aux organisations professionnelles d'artisans, ainsi que les chambres de métiers représentées par le Comité d'initiative mutualiste qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de la campagne d'adhésion organisée en prélude à la présente Assemblée générale.

- **Allocution du Gouverneur de la région de Thiès**

Prononçant le discours d'ouverture, Monsieur Ousmane Maurice DIONE, Adjoint au Gouverneur de la région de Thiès, chargé des Affaires administratives a souhaité la bienvenue aux autorités présentes et a remercié l'ensemble des participants de leur disponibilité et de leur engagement pour la réussite effective de l'Assemblée générale.

Il a rappelé la haute importance de cette rencontre en mettant l'accent sur le poids de l'économie informelle, notamment l'artisanat sur l'économie sénégalaise et la nécessité de leur assurer une protection sociale. Il a invité les artisans à s'investir pleinement dans cette initiative qui une phase test dont la réussite conditionne la mise en œuvre des autres projets d'extension.

II- PRESENTATION, DISCUSSIONS ET VALIDATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU COMITE D'INITIATIVE MUTUALISTE.

La présentation du rapport d'activités du Comité d'Initiative Mutualiste (CIM) a été faite par Monsieur Moussa MBAYE, Président dudit comité. Dans son intervention, il est revenu sur

les différentes étapes ayant abouti au choix du secteur de l'artisanat dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du RSPC.

Selon lui, ce choix s'explique par la place importante qu'occupe le secteur de l'artisanat dans l'économie nationale. Retraçant l'évolution chronologique du processus, Monsieur MBAYE a rappelé que la mission du Comité d'Initiative Mutualiste (CIM) était de rendre possible la mise sur pied de la MSNAS. Il n'a pas manqué de préciser que l'appui des partenaires et des OPA a été d'une importance capitale dans ce projet inédit.

Dans la phase préparatoire de la mise en œuvre de la MSNAS, il a souligné les formations qui ont été dispensées aux membres du CIM et la création de groupes de discussion sur les réseaux sociaux regroupant l'ensemble des acteurs de l'artisanat afin de favoriser la circulation de l'information.

Il a insisté sur le fait que, malgré l'impact de la COVID-19, les activités du CIM ont été menées notamment la tenue d'un atelier de lancement des ventes des tickets d'adhésion.

A l'issue de cette campagne et après évaluation, il a précisé que 6940 tickets ont été vendus, soit un montant de 12.000.000 F CFA récoltés.

Sur le choix de la banque devant héberger les fonds de la mutuelle, il a affirmé que la Banque agricole a été choisie après concertation et consultation des offres de plusieurs banques.

In fine, à la date du 02 octobre 2021, selon Monsieur MBAYE, le compte de la MSNAS présente un solde créditeur de 13 880 000 F CFA représentant la vente 6940 tickets d'adhésion.

III- ADOPTION DES TEXTES REGLEMENTAIRE DE LA MUTUELLE (STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR)

La présentation des projets de statuts et de règlement intérieur de la Mutuelle a été effectuée par Monsieur Magor SOW, Chef de la Division Assistance Technique aux Mutuelles à l'ANACMU.

Cette présentation a suscité des échanges enrichissants. Ainsi, les interventions ont porté sur les points suivants :

- la prise en charge des adhérents et de leurs ayants droit ;
- la non couverture de certains adhérents pour défaut de cotisations ;
- la portabilité géographique des droits ;
- les prestations offertes ;
- le quota de 25 délégués attribué à la région de Dakar ;
- l'allongement de la durée du mandat initialement prévue pour trois (03) ans à cinq ans ;
- les incompatibilités ;
- la nécessité du règlement intérieur ;
- le rôle du Conseil d'administration ;
- le montant des cotisations et la poursuite des inscriptions dans les organisations dédiées ;
- les conventions de la MSNAS et les structures sanitaires agréées ;
- la stratégie de communication à mettre en place pour une vulgarisation de la MSNAS ;
- la date de démarrage des activités de la MSNAS.

En réaction aux différentes interventions, Monsieur SOW a rappelé, en ce qui concerne l'adhésion, qu'aucune limite n'est fixée pour l'adhésion, il suffit d'être dans le secteur de l'artisanat et d'avoir au moins 18 ans.

Sur la question des prestations offertes, il a rappelé que dans le cadre de la phase pilote, la branche santé a été choisie comme prioritaire. Toutefois, il est prévu d'étendre la couverture à d'autres risques identifiés en fonction des besoins des artisans.

Relativement à la portabilité géographique des droits, Monsieur SOW a rassuré l'assemblée que des antennes régionales seront mises en place et permettront la prise en charge des adhérents quel que soit leur position sur le territoire national.

S'agissant du quota de 25 délégués réservé à la région de Dakar, il a rappelé que cette décision a été adoptée conformément à l'influence économique de la région, à la situation démographique et au prorata du nombre d'adhésion.

Sur la durée du mandat, il a signifié que c'est la volonté de l'Assemblée générale qui est souveraine. A ce propos, différentes propositions ont été formulées. D'aucuns ont jugé nécessaire de revoir la durée du mandat à cinq (05) ans, afin de permettre aux membres du CA de mener à bien leur mission, tandis que d'autres ont suggéré le maintien de la durée

du mandat de trois (03) ans, renouvelable une fois, qui est largement convenable pour la réalisation des missions dévolues audit Conseil d'Administration.

Par rapport à la question sur les incompatibilités, Monsieur SOW a tenu à préciser qu'il est formellement interdit aux membres du bureau du Comité de Santé, du Bureau municipal et les prestataires de soins et de service, les pharmaciens ainsi que les agents des services déconcentrés de l'Etat d'être membre du Conseil d'Administration.

Relativement aux préoccupations soulevées sur le règlement intérieur, Monsieur SOW a rappelé à l'assistance que ce document prend en charge les dispositions non intégrées sur les statuts. Il vient, alors, en appoint de ce document.

En ce qui concerne la mise en place d'un Conseil d'administration, Monsieur SOW a tenu à préciser que c'est le CA qui décide de la trajectoire de la mutuelle (cotisations, conditions d'adhésion, budget, etc.). Toutefois, sur certaines questions, il a précisé que seule l'AG est compétente.

Il a aussi expliqué aux membres participants que l'adhésion et la cotisation sont des nécessités à la vie et au fonctionnement de la Mutuelle.

Parallèlement à cela, les artisans peuvent toujours s'inscrire dans leurs organisations de base, afin d'être affilié à la Mutuelle et de bénéficier des prestations. Monsieur SOW a tenu à rappeler, à cet effet, que le montant des droits d'adhésion est fixé à 2 000 FCFA. Pour le paquet :

- 3500 FCFA pour bénéficier du paquet de base et du paquet complémentaire de la CMU :
- 15 000 FCFA pour bénéficier du paquet spécifique par artisan.

Lors des débats, les participants ont aussi posé la problématique de la prise en charge au niveau des structures agréées. A cette préoccupation, Monsieur SOW a rassuré l'Assemblée générale que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que les structures agréées prennent en charge les adhérents et les membres de leur famille.

Pour la sensibilisation des autres artisans qui n'ont pas encore adhéré la MSNAS, selon Monsieur SOW, une large campagne de communication sera déroulée incessamment.

Enfin, concernant la date de démarrage des activités de la MSNAS, Monsieur SOW a affirmé que seul le Conseil d'administration est habilité à se prononcer sur cette question.

Clôture des débats sur le projet de statuts et du règlement intérieur, Monsieur SOW a invité l'assemblée à procéder à la validation des statuts et du règlement intérieur.

Sur ce, l'assemblée générale a adopté les statuts et le règlement intérieur de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

IV- ELECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITE DE CONTROLE ET DES COMMISSIONS TECHNIQUES

L'élection des membres du bureau du Conseil d'administration, du Comité de contrôle et des Commissions techniques de la MSNAS s'est déroulée sous la supervision de Madame Marie Odile Mbissine FAYE DIEDHIOU, Directrice de la Protection sociale et de Monsieur Serigne DIOUF, Directeur des Opérations de l'Agence nationale de la Couverture Maladie universelle (ANACMU).

Concernant le Conseil d'administration il a été rappelé que, conformément aux statuts, il est composé de 31 membres à raison de 2 membres par région excepté la région de Dakar qui compte 5 membres. Pour rappel, les membres du CA ont été élus lors des assemblées générales régionales.

Sur le déroulement du vote, il a été accordé un temps de parole de deux minutes aux candidats pour exposer sommairement leur programme aux autres membres du Conseil.

Le consensus a été privilégié. A défaut, il a été retenu de procéder par un vote à main levée.

➤ Président (e) du CA

Pour le poste de Président du CA, trois candidatures ont été déclarées à savoir celles de Amdy Moustapha THIAM, Serigne Moussa MBAYE et Assane GUEYE. A défaut de consensus. Par conséquent, il a été procédé à un vote à main levée pour élire le Président. L'élection a donné les résultats suivant :

- **Nombre de votants : 31**

- **Abstention : 1**

Candidats	Nombre de voix obtenues
Assane GUEYE (Kolda)	24
Serigne Moussa MBAYE (Dakar)	5
Amdy Moustapha THIAM (Dakar)	1

Monsieur **Assane GUEYE** est élu Président du Conseil d'administration de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

➤ **1^{er} vice-président**

Pour le poste de 1^{er} vice-président, deux candidatures ont été déclarées : Gakou SY et Coumba Aissata NDIAYE. Après concertation, un consensus a été trouvé. Ainsi, Mme **Coumba Aissata NDIAYE** (Saint-Louis) a été déclarée 1^{ère} Vice-Présidente de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

➤ **2^{ème} vice-président :**

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, deux candidatures ont été reçues. Il s'agit de Messieurs Abdoulaye KEBE et Mamadou SENE.

Aucun consensus n'a été trouvé et le vote effectué à main levée a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 31
- Abstention : 3

Candidats	Nombre de voix
Abdoulaye KEBE (Matam)	22

Mamadou SENE	6
--------------	---

Monsieur Abdoulaye KEBE est élu 2^{ème} Vice-Président de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

➤ **Secrétaire général :**

Pour le poste de Secrétaire général, les membres du CA ont voté à l'unanimité pour Serigne **Moussa MBAYE** (Dakar). Par conséquent, Serigne Moussa MBAYE est élu Secrétaire général de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

➤ **Secrétaire Général Adjoint :**

Pour le poste de Secrétaire général adjoint, deux candidatures ont été déclarées : Mamadou SENE et Mbaye DIONE.

Aucun consensus n'a été trouvé et le vote effectué à main levée a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 31
- Abstention : 7

Candidats	Nombre de voix
Mamadou SENE	05
Mbaye DIONE	19

Monsieur Mbaye DIONE est élu Secrétaire général adjoint de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal.

➤ **COMITÉ DE CONTRÔLE**

Monsieur Magor SOW, Chef de la Division Assistance Technique aux Mutuelles à l'ANACMU, a rappelé l'objet et la composition du Comité de contrôle. Il a précisé que le Comité est composé de 5 membres dont un Président et un Secrétaire.

Après vote à main levée, le Comité est ainsi composé :

Président : Maimouna Diouf, Dakar

Secrétaire : Ibrahima NIANE, Dakar

Membres :

- Pape Gora FAYE, Kaffrine ;
- Abdoulaye Mamadou HANNE, Matam ;
- Ibrahima CISSE, Saint- Louis.
- **COMMISSIONS TECHNIQUES**

Au total, six (6) commissions techniques ont été installées. Leur composition est renseignée dans le tableau ci-après :

<u>Commission</u>	<u>Président (CA)</u>	<u>Rapporteur</u>	<u>membres</u>
<u>Commission recrutement</u>	Assane GUEYE		1. 2. 3.
<u>Commission chargée de la formation</u>	Pape CISSÉ	Fatou DIALLO	1. 2. 3.
<u>Commission chargée du partenariat et relations extérieur</u>	Serigne Saliou MBAYE	Ahmet Tidiane SY	1. 2. 3.

<u>Commission chargée de la communication et marketing social</u>	Ousmane SOW		1. 2. 3.
<u>Commission d'organisation</u>	Adja Gamou CAMARA	Barham THIAM	1. 2. 3.
<u>Commission prévention des risques professionnels</u>	Falilou WADE	Ahmet Bigue DIANKHA	1. 2. 3.

V- INSTALLATION DES ORGANES DE LA MUTUELLE

A la suite de l'élection des membres du bureau du Conseil d'administration, du Comité de contrôle et des Commissions techniques, Monsieur Serigne DIOUF, Directeur des Opérations de l'ANACMU et Madame Marie Odile Mbissine FAYE DIEDHIOU ont procédé à l'installation officielle des membres de ces organes.

Ainsi, le Président nouvellement élu du Conseil d'administration Monsieur Assane GUEYE a remercié l'ensemble des partenaires techniques et financiers ayant concouru à la mise en place de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal. Il a également félicité Monsieur Moussa MBAYE, Président du CIM, pour le travail préparatoire remarquable qu'il a effectué.

Poursuivant son propos, il a appelé les artisans à l'union en réaffirmant la lourdeur de la mission qui lui est confiée. Ainsi, il s'est dit engagé à mettre à profit son expérience de Gérant de mutuelle de santé pour faciliter le développement tant espéré de la MSNAS.

VI- CEREMONIE DE CLOTURE

Procédant à la clôture de l'Assemblée générale, Madame Marie Odile Mbissine FAYE DIEDHIOU, Directrice de la Protection sociale s'est félicitée de l'issue heureuse de l'activité du jour, mais surtout du parachèvement avec succès d'un travail de longue haleine matérialisé par la présentation du rapport administratif du Comité d'Initiative mutualiste (CIM), l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la Mutuelle et l'installation des différents organes de la mutuelle. Elle a tenu à remercier toutes les parties prenantes pour ce travail abattu.

Rappelant les valeurs indispensables dans la gestion de la mutuelle, elle a, d'abord, établi le lien logique entre le RSPC et la MSNAS qui en est une résultante. Aussi s'est-elle focalisée, ensuite, sur la crédibilité de la nouvelle mutuelle qui requiert une gouvernance rigoureuse et transparente, axée sur une rationalisation des coûts, afin de toucher le plus de bénéficiaires possible. Ceci n'étant pas une entrave à un service de qualité. C'est le lieu pour elle de réitérer sa confiance au Conseil d'Administration relativement aux objectifs assignés à la MSNAS, malgré la tâche fastidieuse qui l'attend.

Elle a tenu particulièrement à remercier les acteurs, au nom de Monsieur Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions. Elle a associé à ses remerciements la République belge, le BIT, la Direction de l'Artisanat, le BOS-PSE, le CIM, tout en militant pour un engagement renouvelé pour une massification des adhésions au profit de la MSNAS.

Elle a fini son propos en souhaitant un bon retour à tous les participants dans leurs régions respectives.

Les rapporteurs

- M. Ibrahima DIOP

- Mme Salamata SY

- Mme Safietou BADIANE